



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 63108

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'admission au service actif du porte-avions Charles-de-Gaulle le 18 mai 2001. Le Charles-de-Gaulle pourra désormais remplir les missions qui lui seront confiées. La mission « Trident », qui s'est déroulée du 25 mai au 1er juin, a montré l'efficacité du bâtiment de guerre. Aujourd'hui, seuls la France et les Etats-Unis disposent de porte-avions opérationnels à catapultes et brins d'arrêt capables de mettre en oeuvre des avions lourds de chasse, d'assaut ou de guet aérien. Les crises récentes du golfe Arabo-Persique, du Liban, de la Bosnie ou du Kosovo nous ont montré la place importante que ces derniers prennent dans la stratégie militaire. Aussi, il est surprenant que la décision de construire un second porte-avions soit toujours en attente, alors que l'on s'apprête à définir les grandes lignes de la loi de programmation militaire succédant à l'actuelle période 1997-2002. Il lui demande si le Gouvernement envisage la construction d'un second porte-avions à propulsion nucléaire et dans quel délai.

Texte de la réponse

L'option retenue par le projet de programmation militaire 2003-2008 est de préparer la réalisation d'un second porte-avions juste après 2008 et, par conséquent, d'inscrire les crédits de développement permettant sa mise en chantier dans les années 2009-2010. Ce qui a conduit à ce décalage dans le temps est la priorité donnée au renouvellement des bâtiments dits de premier niveau de la flotte, éléments indispensables à la force océanique stratégique et au groupe aéronaval de la marine nationale. En outre, la programmation prévoira l'adaptation, sur les nouvelles frégates et les sous-marins, d'un missile de croisière, le Scalp navalisé. En terme de capacité nationale, la France disposera ainsi d'une autre possibilité de projection de puissance à partir de la mer. Enfin, la Grande-Bretagne devrait réaliser à la fin de cette décennie son premier porte-avions, créant ainsi une complémentarité européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63108

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3761

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5174